

Cote du document: EB 2016/119/R.36/Add.2
Point de l'ordre du jour: 19 c)
Date: 2 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Récapitulatif des mises à jour et des modifications apportées à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA et au Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA de 2017

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Michel Mordasini
Vice-Président
téléphone: +39 06 5459 2518
courriel: m.mordasini@ifad.org

Domenico Nardelli
Directeur et Trésorier
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 14-15 décembre 2016

Pour: Information

Synthèse des mises à jour et des modifications apportées à l'Exposé de la Politique de placement du FIDA et au Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA de 2017

1. Chaque année, la direction examine l'Exposé de la Politique de placement (ExPP) du FIDA et le Cadre de contrôle interne pour les placements du FIDA et présente ses conclusions au Conseil d'administration à sa session de décembre.
2. Suite à la suggestion formulée par les organes directeurs en vue de faciliter l'examen de l'ExPP et du Cadre de contrôle interne, le présent additif donne un récapitulatif des modifications proposées pour approbation et des mises à jour présentées pour information.

I. Examen de l'Exposé de la Politique de placement

3. L'ExPP proposé pour 2017 intègre, outre quelques corrections mineures, les modifications et mises à jour suivantes:
 - Introduction d'un nouvel instrument admissible dans la catégorie des titres à revenu fixe (paragraphe 28 f) pour approbation);
 - Mise à jour du budget des risques relatif aux portefeuilles de placements individuels, avec la définition des paramètres applicables à deux nouveaux portefeuilles (annexe II – pour information); et
 - Reformulation de la répartition des actifs préconisée par la Politique de placement du FIDA (annexe III – pour information).

Nouvel instrument admissible

4. Dans un souci de plus grande diversification, les obligations sécurisées ont été introduites en qualité d'instrument admissible dans la catégorie des titres à revenu fixe (paragraphe 28 f)). Ces obligations sont considérées comme un ajout adapté à cette catégorie, étant donné qu'elles présentent un faible niveau de risque, lié à leur double niveau de protection par défaut. Les obligations sont garanties par l'émetteur et, de surcroît, sont sécurisées par un portefeuille d'actifs.

Mise à jour du budget des risques relatif aux portefeuilles individuels

5. Pour améliorer l'efficacité de la gestion des liquidités, un portefeuille de liquidités multimarchés a été créé en 2016. Compte tenu de l'introduction du renminbi chinois (RMB) dans le panier des droits de tirage spéciaux (DTS) en octobre 2016, un portefeuille en RMB devrait être établi dès que possible.
6. L'annexe II a été mise à jour avec la détermination des niveaux pertinents de tolérance au risque des nouveaux portefeuilles (écart de suivi ex ante et valeur exposée conditionnelle [CVaR]). Les paramètres du budget des risques demeurent inchangés en ce qui concerne tous les autres portefeuilles.

Reformulation de la répartition des actifs préconisée par la Politique de placement du FIDA

7. Pour mieux illustrer l'exposition du FIDA aux risques, les risques associés à une catégorie d'actifs donnée ont été consolidés sous le nom de la catégorie d'actifs correspondante au lieu du nom du portefeuille individuel. En conséquence, la part du portefeuille stratégique multimarchés a été assignée aux catégories des obligations d'État multimarchés et des titres multimarchés, correspondant à la composition du portefeuille.
8. Comme il est jugé peu probable que les conditions du marché deviennent favorables à l'acquisition d'actions multimarchés (marchés développés) en 2017, leur part a été réaffectée aux obligations d'État multimarchés.

9. Les liquidités opérationnelles ne constituent plus une catégorie d'actifs reconnue par la Politique de placement et leur part a été assignée aux obligations d'État multimarchés. Les liquidités opérationnelles sont gérées avec dynamisme dans le nouveau portefeuille de liquidités multimarchés placé dans des obligations d'État, et les liquidités sont maintenues à un niveau minimal.
10. La marge de variation dans la répartition des actifs a été portée à 10% (contre 5%) afin de donner plus de flexibilité tactique à la gestion des portefeuilles, compte tenu des incertitudes continuant à planer sur les marchés.
11. La reformulation de la répartition des actifs décrite ci-dessus a entraîné un rééquilibrage des parts relatives des différentes catégories d'actifs, qui correspond toujours à la stratégie de placement et ne modifie pas tangiblement les risques sous-jacents.
12. Il convient de noter que la répartition des actifs prévue en 2017 a été mise à l'essai avec la nouvelle marge de variation de 10%, ainsi qu'avec un certain nombre de scénarios de risques. La proposition de répartition des actifs présente une CVaR légèrement inférieure à celle du portefeuille actuel, et tous les scénarios visant à déterminer la résistance ont abouti à un niveau de risque pour l'ensemble du portefeuille bien en deçà de la CVaR de 6% fixée par le FIDA dans le budget des risques.

II. Examen du Cadre de contrôle interne

13. Outre l'examen annuel du document, le Cadre de contrôle interne proposé pour 2017 a été modifié afin de rendre compte des changements organisationnels suivants:
 - Nouvelle structure organisationnelle du Département des opérations financières et répartition des responsabilités et des fonctions de la Division du Contrôleur et des services financiers (CFS) entre deux divisions: la Division des services de gestion financière (FMD) et la Division de la comptabilité et du Contrôleur (ACD);
 - Incorporation de l'Unité de planification et d'analyse financières (FPA) dans l'Équipe chargée de la planification du portefeuille (PPL) au sein de la Division des services de trésorerie (TRE); et
 - Définition des tâches associées à la fonction relative aux risques et à la conformité, qui a été mise à part.
14. L'alignement des actifs sur les devises composant le panier du DTS est désormais plus flexible, avec une marge autorisée de 10% contre 2,5% actuellement. Cet assouplissement facilitera la gestion des risques de change en rendant moins nécessaires les fréquentes opérations de change déclenchées uniquement par la volatilité des marchés et les fluctuations à court terme correspondantes des cours des devises. Les coûts de transaction et les risques opérationnels associés à ces transactions seront également réduits, ce qui aura une incidence positive sur l'efficacité globale de la gestion des devises.